

États généraux : contribution de la Délégation socialiste française au Parlement européen

Activité et Plein Emploi

Le projet communautaire est aujourd'hui menacé par l'incapacité des gouvernements conservateurs à envisager la prochaine étape de l'intégration économique et sociale. Il nous faut pourtant franchir le pas en acceptant le principe d'une Europe différenciée, au sein de laquelle la zone euro doit être le laboratoire d'une dynamique de convergences économiques et sociales qui dépasse la logique des égoïsmes nationaux dont s'est servi la droite européenne pour imposer l'austérité depuis le déclenchement de la crise.

Sortir de l'ornière de la crise, réinventer le modèle de production européen, promouvoir la transition énergétique pour créer des emplois nombreux et de qualité : tel doit être le cap des socialistes français et européens pour réorienter et réenchanter les politiques de l'Union.

C'est pourquoi les socialistes français et européens portent les propositions suivantes :

1) Une révision du Pacte de Stabilité qui contraint aujourd'hui les Etats membres de la zone euro à appliquer des politiques budgétaires contreproductives : sous prétexte de réduire le déficit, la compression des dépenses publiques et la généralisation de la modération salariale ont un impact récessif sur l'économie de la zone euro et pourrait faire resurgir le spectre de la déflation. Si la zone euro a besoin de règles pour assurer sa stabilité financière et coordonner les politiques économiques, le pacte de stabilité doit être révisé, car il ne permet pas à la zone euro de faire face aux défis qui la rongent et qui entraînent la défiance, pour ne pas dire le rejet croissant des citoyens : déséquilibre macro-économique, sous-investissement chronique, chômage excessif. Dans ce cadre, les contributions des pays de l'Union au budget européen, -en l'absence des ressources propres que nous préconisons et dont nous demandons la création, les dépenses d'investissement liées à la réalisation de projets de développement durable devraient être exclus du calcul du déficit des Etats membres.

2) L'harmonisation des droits sociaux et de la fiscalité. Les socialistes estiment que l'achèvement du marché intérieur européen ne saura être mené à son terme tant que d'importantes divergences économiques, sociales ou fiscales demeurent au sein même de l'Union. Cette situation dresse actuellement les travailleurs les uns contre les autres et détruit notre modèle européen de protection sociale ; elle oblige les Etats à se livrer une concurrence exacerbée. Nous proposons, pour l'impôt sur les sociétés, une harmonisation des assiettes et la définition de seuils et de plafonds à l'échelle de la zone euro ; pour lutter efficacement contre le chômage des jeunes et ne pas sacrifier toute une génération, nous voulons porter le montant de la "garantie jeunesse" de 6 à 21 milliards d'euros, comme le recommande l'Organisation Internationale du Travail.

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

3) La crise a mis en lumière l'inachèvement de la zone euro et a souligné la dynamique néfaste des divergences de performances économiques et sociales au sein de l'Union économique et monétaire. Pour la parachever, plusieurs options sont actuellement sur la table. C'est sur ces options que nous devons nous positionner en tenant compte à la fois des chances d'aboutir et de l'impact attendu :

- la mutualisation de la dette,
- la création d'une indemnité chômage minimum,
- la création d'un budget spécifique à la zone euro pour assurer un développement économique et social harmonieux dans tous ses Etats membres. Ce budget pourrait être alimenté par le produit de la taxe sur les transactions financières, qui ne doit pas être un simple impôt de bourse, mais porter sur tous les flux financiers en incluant l'ensemble des produits dérivés.

4) Financer des projets concrets avec des indicateurs sociaux, notamment dans les infrastructures. Pour débloquer le financement des projets d'infrastructures, nous devons renforcer l'émission d'obligations de projet, garanties par la Commission et la BEI (les initiatives « **Project Bonds**»). Il s'agit d'obligations de projets européens, des emprunts obligataires émis par des entreprises porteuses de projets et bénéficiant du soutien de l'UE (sous forme de garanties ou de prêts octroyés par la Banque européenne d'investissement ou le budget de l'UE). En permettant de drainer l'épargne privée, ils apporteraient un complément de financement essentiel. Destiné à combler le manque de financements de long terme dans le secteur des grandes infrastructures européennes de transport, d'énergie, d'information et de communication, **ce dispositif sera néanmoins doté d'une enveloppe très réduite dans sa phase initiale.** En mobilisant 230 millions d'euros sur les lignes budgétaires destinées au financement des projets transeuropéens (TEN-T, TEN-E et CIP) de l'actuel budget européen, la Commission entend générer 4.6 milliards d'euros d'investissements. Si cette phase pilote est concluante, l'initiative « Project Bonds » doit être soutenue pour financer les projets suivants.

Exemples de projets :

- soutenir les propositions des secteurs de la construction -français et européen- en faveur d'un fonds « construction » de 30 milliards d'euros ;
- promouvoir au niveau européen des projets "verts" pour déclencher une dynamique d'investissement en Europe : constructions "intelligentes", moins gourmandes en énergie, automatisation des climatisations et éclairage pour optimisation des dépenses énergétiques, éclairage des rues au LED pour réduire la dépense de 30% en ciblant les villes moyennes ;
- intégrer des modes de transport air/route/eau (" mobilité continue") en ciblant sur 50 villes où l'accès au rail est le moins aisé et sur certains hubs de transport mer/terre en Baltique, autour du Danube et en Méditerranée. La desserte des zones côtières doit être ajoutée comme priorité avec les liaisons transfrontières ;
- doter les fonds pour les réseaux d'énergie et de communication de 14 milliards d'euros
- soutenir les propositions du Parlement européen en faveur d'un effort particulier supplémentaire pour les grands projets des régions (supérieurs à 50 millions d'euros, et que l'Union finance à 25%).

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17